



COMPTE RENDU du COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 19 janvier, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne, se sont réunis à 18h00 à la salle de la Convivialité à CHANCELADE, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente, le 12 janvier 2021, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : Mesdames Carline CAPPELLE, Teresina MONTET, Nathalie TRAPY, Régine ANGLARD, Cécile MARIN, Nicole GERVAISE, Solange MENAGER, Béatrice DESMET, Séverine VAVASSORI, Oumel ALLEGRE, Muriel MORLION, Messieurs Michel TESTUT, Thierry CIPIERRE, Alain VILATTE.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Julie TEJERIZO, Monique RATINAUD, Florence GAUTHIER, Christine BESSEDE, Isabelle HYVOZ, Sabine MALARD, Michèle FAURE, Valérie DUPEYRAT, Isabelle DEBORD, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Messieurs Patrick SALINIE, Vincent ESPARTA, Gilbert COUDASSOT-BERDUCOU, Denis FERRAND, Gérard SAVOYE.

POUVOIRS :

ASSISTAIENT À LA RÉUNION :

- Mme Blandine COUREL, Directrice
- Mme Flora PUIG-MECHIN, Directrice administrative et financière
- Mme Nathalie PASQUET, Comptable

Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Comité syndical.

Mme Teresina MONTET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2020.

Le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 1^{er} décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente présente le rapport ci-dessous.

Situation et orientation budgétaire

1. Dépenses de fonctionnement

➤ Ressources humaines

La principale dépense du budget du Syndicat Mixte est la masse salariale car elle représente 90 % du budget.

L'effectif du Conservatoire est de 79 agents permanents dont 7 enseignants mis à disposition par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) et 2 agents mis à disposition par le Conseil Départemental de la Dordogne.

Suite à des départs à la retraite et des mutations, 10 agents ont été recrutés en 2020 par le Syndicat Mixte, pour la plupart en début de carrière, ce qui a permis de contenir l'évolution de la masse salariale.

En 2021, 3 départs à la retraite sont prévus : deux enseignants et un agent administratif.

Les prévisions de recrutement sont donc les suivantes :

- Deux postes d'assistants d'enseignement artistique à temps complet
- Un poste d'agent administratif (ressources humaines) à temps complet

En outre, deux autres postes seront à pourvoir :

- Un assistant d'enseignement artistique en théâtre (poste déjà prévu en 2020 mais non pourvu)
- Un équivalent mi-temps correspondant à une décharge pour la responsabilité de l'antenne du Périgord Vert (poste déjà créé au tableau des effectifs)

Pour rappel, le budget prévisionnel 2020 consacrait une enveloppe de 3 212 522 € pour les ressources humaines. Il est proposé de maintenir ces volumes financiers pour le budget prévisionnel 2021.

➤ Formation

En outre, les crédits consacrés à la formation n'ont pas été totalement consommés en 2020 du fait de la crise sanitaire et de l'annulation de nombreuses formations.

Pour le budget prévisionnel de 2021, il est proposé d'augmenter cette enveloppe à 10 000 euros afin d'établir à l'attention des agents du Conservatoire un plan de formation ambitieux (formation pour optimiser les outils d'enseignement à distance, formation à la pédagogie de groupe, formation informatique, formation au logiciel Imuse, formation à l'évaluation).

➤ Frais de déplacement

L'enveloppe de 200 000 € initialement prévue en 2020 pour les frais de déplacement des enseignants n'a pas été entièrement consommée du fait des deux périodes de confinement. Elle a permis de compenser en partie la réduction des cotisations de l'année scolaire 2019 / 2020 proposée aux familles.

Il est proposé de maintenir ce volume financier pour le budget prévisionnel de 2021.

Néanmoins, il bénéficie d'une ligne de trésorerie qui ne procure aucune ressource budgétaire.

Cette ligne de trésorerie est une facilité bancaire autorisée par la réglementation des finances publiques, pour gérer les flux financiers de la collectivité. Elle finance le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Après en avoir débattu, le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte de cette présentation.

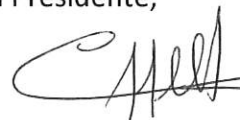
III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est posée.

Mme la Présidente rappelle que la prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le 23 février 2021 et sera consacrée au vote du budget primitif 2020.

Mme la Présidente clôt les débats, remercie les membres du Comité syndical et lève la séance à 19h.

La Présidente,



Carline CAPPELLE

Le présent compte rendu est affiché le : **05 FEV. 2021**